Programme

- Introduction
- Le langage de la LP (syntaxe)
- La sémantique de la LP
- Conséquence logique
- Modélisation
- Formes normales et clausale
- Méthode de résolution
- Méthode des séquents
- Méthode de Davis et Putnam

Origine

- Méthode simple constituée d'une règle (dite règle de résolution) permettant de produire une clause à partir de clauses existantes. Cette règle est appliquée itérativement jusqu'à tomber sur la clause vide
- Cette méthode permet de déterminer si une forme clausale est insatisfiable, elle permet donc de savoir si
 - Une fbf est insatisfiable (en passant à sa forme clausale)
 - Une fbf C est la conséquence logique d'un ensemble de fbf $\{H_1,...H_k\}$ (en passant à la forme clausale de $H_1 \land ... \land H_k \land \neg C$)
- Cette méthode généralisée à la logique des prédicats et restreinte aux clauses de Horn est à la base du langage Prolog

Règle de résolution

Définition

« Soit $C = \{p, L_1, ..., L_k\}$ et $C' = \{\neg p, M_1, ..., M_m\}$ deux clauses ayant des littéraux opposés, la **résolvante** de C et C' selon p est la clause $res(C, C', p) = \{L_1, ..., L_k, M_1, ..., M_m\}$ obtenue par union des littéraux restants »

Exemple :

- $res(\{\neg p, q, r\}, \{p, q, \neg s\}, p) = \{q, r, \neg s\}$
- $res (\{\neg p, q, r\}, \{p, \neg q, \neg s\}, p) = \{q, \neg q, r, \neg s\} \equiv T$
- $res (\{\neg p, q, r\}, \{p, \neg q, \neg s\}, q) = \{p, \neg p, r, \neg s\} \equiv T$
- $res(\{\neg p\},\{p\},p) = \varnothing \equiv \bot$

Propriétés

- Si plusieurs résolvantes peuvent être calculées à partir de deux clauses C et C' alors ces résolvantes sont logiquement équivalentes et valides
 - On se contentera donc de noter res(C,C') la résolvante de deux clauses
- La règle de résolution est une règle d'inférence (i.e. {C, C'} |= Res(C,C'))

Définition d'une séquence de résolutions

Soit F une forme clausale et C une clause. On a $F \vdash_{res} C$ ssi il existe une séquence finie de clauses $(C_1, C_2, ..., C_r)$ avec :

- $-C_r = C$
- et pour tout i=1,...,r :
 - C_i est dans F
 - ou C_i est une résolvante de deux clauses avant C_i dans la séquence (i.e. il existe l < i et k < i C_i étant une résolvante de C_l et C_k)

Théorème

Une forme clausale F est insatisfiable ssi $F \vdash_{res} \emptyset$

Exemple

$$- C1=\{a,d\}$$

$$C4 = \{a,e\}$$

$$- C2 = \{c, \neg d\}$$

C5=
$$\{\neg c, \neg e\}$$

$$- C3={\neg a,e}$$

C6=
$$\{\neg a,d\}$$

- Dérivation 1
 - $-C1,C2,{a,c},C5,{a,\neg e},C4,{a},C6,{d},C3,{e},{\neg c},{\neg d},\varnothing$
- Dérivation 2
 - $-C1,C6,\{d\},C3,C4,\{e\},C2,C5,\{\neg d,\neg e\},\{\neg e\},\varnothing$

Théorème

Une forme clausale F est insatisfiable ssi F ⊢ res Ø

- Preuve
 - ←Facile : la règle de résolution est une règle d'inférence donc F⊨⊥ et donc F∧¬⊥≡F insatisfiable
 - →Plus difficile:
 - Lemme:
 - « Soit L un littéral d'une forme clausale F et soit F^L la forme clausale obtenue en supprimant les clauses contenant le littéral L et en supprimant le littéral opposé à L dans les autres clauses de F, on a si F est insatisfiable alors F^L est insatisfiable »
 - F n'est pas vide car une forme clausale vide est valide
 - Par induction sur le nombre n de littéraux de F

La méthode de résolution en pratique...

- Il est inutile de calculer les résolvantes des clauses contenant plusieurs littéraux opposés car cela produit des clauses valides que l'on peut supprimer
 - On peut refaire les démonstrations en imposant dans la définition de la règle de résolution de ne pas utiliser de clauses valides
- L'idée est d'essayer de produire des clauses de plus en plus petites car la clause vide ne peut être produite que par des clauses singleton
- Dès que la forme clausale est finie, alors on peut exhiber un algorithme qui produit toutes les résolvantes possibles à partir de cette forme clausale
 - Ainsi la méthode de résolution fournie une procédure de décision pour la logique des propositions
 - La complexité d'un tel algorithme est exponentielle en nombre de littéraux
 - Il existe un algorithme polynomial pour les formes clausales dont les clauses sont réduites à 2 littéraux (2-SAT)
 - Le problème de la satisfiabilité d'une proposition est NP-complet dès 3-SAT
- Différentes stratégies adaptées à des Formes Clausales particulières :
 - Largeur
 - SLD Résolution (celle de Prolog) est complète sur les clauses de Horn contenant exactement un littéral positif
 - Unit résolution complète sur les clauses de Horn

Application

Soit le problème :

```
u, (w→u), (w→v), (t→v), (u→(w∨t)) \vDash ∨ ? ssi u∧(w→u)∧(w→v)∧(t→v)∧(u→(w∨t))∧¬v insatisfiable ? ssi {{u},{u, ¬w},{¬t,v},{t,¬u,w},{¬v}} insatisfiable ? ssi {{u},{v,¬w},{¬t,v},{t,¬u,w},{¬v}} insatisfiable ? ssi {{u},{v,¬w},{¬t,v},{t,¬u,w},{¬v}} insatisfiable ? ssi {{u},{v,¬w},{¬t,v},{t,¬u,w},{¬v}} |--res Ø ?
```

- Résolution
 - On a la dérivation : C1,C4,{t,w},C3,{v,w},C2,{v},C5,Ø
 - Donc : u, (w→u), (w→v), (t→v), (u→(w∨t)) = v

Application (suite)

Soit le problème :

- Résolution
 - On calcule l'ensemble de <u>toutes les clauses</u>
 dérivables par res : Res(F)={{u},{¬t,v},{¬v},{¬t}}}
 - $\varnothing \notin Res(F) donc : u,(w \rightarrow u),(w \rightarrow w),(t \rightarrow v) \not\models v$

Implémentation de la méthode

- Filtrage initial : on élimine les clauses tautologiques et les clauses qui contiennent une clause incluse
- On se dote d'une implémentation de la règle de résolution résolvable(c,c') vrai si deux clauses sont résolvables résolvante(c,c') qui retourne la clause résolvante de deux clauses résolvables
- On met en œuvre une stratégie en largeur
 - Soit E₀ l'ensemble initial de clauses, on calcule E₁ l'ensemble de clauses produites à partir des clauses de E₀
 - Puis E_2 l'ensemble des clauses produites à partir d'une clause de E_1 et d'une clause de $E_0 \cup E_1$ (inutile de refaire les clauses de E_0 entre-elles)
 - **–** ...
 - A chaque étape, E_i est produit à partir d'une clause de E_{i-1} et d'une clause de E_i avec j<i.
 - Quand aucune nouvelle clause n'est produite on s'arrête.

Stratégie Largeur

appel initial : résolutionLargeur({},FC)

<u>Algorithme</u>: résolutionLargeur

<u>Données</u>: E et N deux ensembles de clauses. L'ensemble des résolvantes des clauses de E sont supposées appartenir à E ou N (et E et N sont disjoints)

<u>Résultat</u>: L'ensemble de clauses obtenues par résolution à partir des clauses de E et N (sans résoudre entre-elles les clauses de E)

```
Var P : ensemble de clauses;
si N={} alors E
sinon

| P ← {};
| pour tout c ∈ N faire
| | pour tout c' ∈ E∪N faire
| | si resolvable(c,c') alors
| | r ← résolvante(c,c');
| | si r ∉ E∪N∪P alors P ← P∪{r} finsi;
| finsi;
| finpour;
| résolutionLargeur(E∪N, P);
| finsi;
```

Adaptation à la recherche de la clause vide

Algorithme: clauseVideParRésolution

finsi:

<u>Données</u>: E et N deux ensembles de clauses. L'ensemble des résolvantes des clauses de E sont supposées appartenir à E ou N (et E et N sont disjoints)

Résultat : vrai si on peut produire la clause vide par résolution à partir des clauses de E et N (sans résoudre entre-elles les clauses de E), faux sinon.

```
Var P: ensemble de clauses:
 si N={} alors faux
  sinon
    si Ø ∈ N alors vrai
    sinon
      pour tout c \in N faire
        pour tout c' ∈ E∪N faire
          si resolvable(c,c') alors
            r ← résolvante(c,c');
            si r \notin E \cup N \cup P alors P \leftarrow P \cup \{r\} finsi;
          finsi:
        finpour;
      finpour;
      clauseVideParRésolution(EUN, P);
    finsi;
```

On peut optimiser en éliminant les clauses produites à chaque étape qui ont une clause incluse.